



Assemblée générale

Distr. limitée
21 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Cinquième Commission
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2024

Projets de décision déposés par le Président de la Commission à la suite de consultations

Incidences sur le budget-programme de l'exercice 2024

A. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale

Incidences sur le budget-programme du projet de décision [A/C.1/78/L.13](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de décision [A/C.1/78/L.13](#) : a) il faudra approuver la création d'un poste (P-3) au titre du chapitre 4 (Désarmement), avec effet au 1^{er} janvier 2024 ; b) il faudra prévoir, au titre du projet de budget-programme pour 2024, un montant supplémentaire de 305 500 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 177 800 dollars au chapitre 4 (Désarmement) et de 127 700 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications), ainsi qu'un montant de 9 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹ [A/C.5/78/L.14](#).

² [A/78/7/Add.31](#).



B. Vérification du désarmement nucléaire

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/78/L.31](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/78/L.31](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 60 400 dollars des États-Unis au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2024, à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 7 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

C. Le lourd héritage des armes nucléaires : assistance aux victimes et remise en état de l'environnement dans les États Membres touchés par l'emploi ou la mise à l'essai d'armes nucléaires

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/78/L.52](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/78/L.52](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 60 400 dollars des États-Unis au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2024, à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 7 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

D. Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/78/L.55](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/78/L.55](#) : a) il faudra approuver la création d'un poste temporaire (P-3) au titre du chapitre 4 (Désarmement), à compter du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2028 ; b) il faudra prévoir, au titre du projet de budget-programme pour 2024, des ressources supplémentaires d'un montant de 136 600 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 28 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 107 800 dollars au chapitre 4 (Désarmement), ainsi qu'un montant de 13 400 dollars au

³ [A/C.5/78/15](#).

⁴ [A/78/7/Add.30](#).

⁵ [A/C.5/78/16](#).

⁶ [A/78/7/Add.26](#).

⁷ [A/C.5/78/17](#).

⁸ [A/78/7/Add.28](#).

chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

E. Systèmes d'armes létaux autonomes

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/78/L.56](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁰, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/78/L.56](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 147 400 dollars des États-Unis au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2024, à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 17 700 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

F. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/78/L.11](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/78/L.11](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 125 100 dollars des États-Unis, au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2024, à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 15 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

G. Renforcement et promotion du régime conventionnel international

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.6/78/L.4](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.6/78/L.4](#) : a) il faudra approuver la création d'un poste (P-3) au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques), avec effet au 1^{er} janvier 2024 ; b) il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 106 900 dollars des États-Unis au chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour 2024, à imputer sur le fonds de réserve,

⁹ [A/C.5/78/18](#).

¹⁰ [A/78/7/Add.29](#).

¹¹ [A/C.5/78/19](#).

¹² [A/78/7/Add.27](#).

¹³ [A/C.5/78/21](#).

¹⁴ [A/78/7/Add.32](#).

ainsi qu'un montant de 9 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

H. Appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/78/L.60/Rev.1](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁶, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/78/L.60/Rev.1](#) : a) il faudra approuver la création de deux postes [1 P-2 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] au titre du chapitre 24 (Droits humains), avec effet au 1^{er} janvier 2024 ; b) il faudra prévoir, au titre du projet de budget-programme pour 2024, des ressources supplémentaires d'un montant de 233 800 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 30 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 203 000 dollars au chapitre 24 (Droits humains), ainsi qu'un montant de 36 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

I. Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/78/L.55](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁸, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/78/L.55](#) : a) il faudra approuver la création de neuf postes [3 P-4, 2 P-3, 2 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 postes d'agent(e) local(e)] et le reclassement de deux postes (1 D-1 et 1 P-5), avec effet au 1^{er} janvier 2024 ; b) il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 1 958 600 dollars des États-Unis au chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2024, à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 96 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹⁵ [A/C.5/78/22](#).

¹⁶ [A/78/7/Add.34](#).

¹⁷ [A/C.5/78/24](#).

¹⁸ [A/78/7/Add.33](#).

J. Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/78/L.18/Rev.1](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁰, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/78/L.18/Rev.1](#), il faudra prévoir, au titre du projet de budget-programme pour 2024, des ressources supplémentaires d'un montant de 1 495 500 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 753 200 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 742 300 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), ainsi qu'un montant de 175 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

K. Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/78/L.45](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général²¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/78/L.45](#), il faudra prévoir, au titre du projet de budget-programme pour 2024, des ressources supplémentaires d'un montant de 129 800 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 64 900 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) et de 64 900 dollars au chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement).

L. Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/78/L.57](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général²³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁴, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/78/L.57](#), il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 24 500 dollars des États-Unis au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et

¹⁹ [A/C.5/78/23](#).

²⁰ [A/78/7/Add.36](#).

²¹ [A/C.5/78/25](#).

²² [A/78/7/Add.35](#).

²³ [A/C.5/78/26](#).

²⁴ [A/78/7/Add.37](#).

gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2024, à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 2 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

M. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/78/L.59](#)

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général²⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁶, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/78/L.59](#), il faudra prévoir, au titre du projet de budget-programme pour 2024, des ressources supplémentaires d'un montant de 1 239 100 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, à raison de 362 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), de 822 200 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) et de 54 100 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications), ainsi qu'un montant de 133 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

²⁵ [A/C.5/78/27](#).

²⁶ [A/78/7/Add.38](#).